



## Conditions de l'offre « Avantages 2018 » sur le Catalogue 2018 Apave Formation

### Règlement complet

L'opération « Avantages 2018 » organisée par Apave dont le siège est situé au 191, rue de Vaugirard - 75738 Paris cedex 15, au nom et pour le compte d'Apave Alsacienne SAS, Apave Nord-Ouest SAS, Apave Parisienne SAS et Apave Sudeurope SAS (**hors DOM TOM**).

#### Principe

**Apave fera bénéficier d'une remise de 20% sur toute formation** interentreprise du catalogue 2018 commandée à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et réalisée entre le 2 janvier et le 28 février 2018. (**HORS FORMATION AMIANTE, RADIOPROTECTION, NUCLEAIRE, SST, RISQUES CHIMIQUE (UIC), COORDONNATEUR SPS ou tout autre accord spécial tarifaire**).

Vous pouvez consulter l'intégralité des formations (dates, lieux, etc.) et leurs programmes détaillés sur le site [www.apave-formation.com](http://www.apave-formation.com).

La remise s'appliquera uniquement au moment de l'inscription sur utilisation du code « **AVANTAGES 2018** ». Cette offre n'est pas cumulable avec toute autre remise (accord cadre par exemple). Le tarif appliqué sera celui permettant au client d'obtenir les tarifs HT les plus avantageux.

Les prix indiqués sur le catalogue formation 2018 et sur le site [apave-formation.com](http://www.apave-formation.com) ne tiennent pas compte de la réduction qui sera effective lors de la facturation.

La participation à la promotion implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France, ainsi qu'aux conditions générales de vente Apave qui s'appliquent à cette offre promotionnelle.